Image not found or type unknown

APL / REMBOURSEMENT TROP PERCU

Par **christine calleri**, le **24/06/2018** à **00:03**

Bonjour Messieurs, Mesdames,
Pourriez vous SVP me dire si la CAP a bien le droit de remonter 3 ans en arrière ou plus pour me réclamer un remboursement suite à trop perçu ET combien la CAF aurait-elle le droit de me prélever par mois - y a t-il un barême?
En vous remerciant pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés